



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/festival-en-avant-appel-a-projets.html>

# **Festival « EN AVANT ! » :**

# **Appel à projets pour la**

# **programmation de l'édition**

# **2020**

- Actualités -  
Date de mise en ligne : jeudi 16 juillet 2020

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

Le 20 novembre marque l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies à New-York en 1989. A cette occasion, depuis 2011, le Festival « EN AVANT ! » (anciennement Festival #Zéro>18) a vu le jour afin de promouvoir les droits des enfants, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant. Son objectif principal est de conscientiser les enfants à leurs droits, d'une manière ludique et festive.

En effet, si l'expression " droits de l'enfant " est connue du grand public, rares sont celles et ceux qui connaissent le contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant et ses 4 principes fondamentaux : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et le respect de son opinion. Or, un enfant qui connaît ses droits sera mieux armé pour réagir en cas de non-respect de ceux-ci. Et un enfant dont les droits sont respectés sera d'autant plus enclin à respecter ceux des autres.

Depuis qu'elle existe, la fête des droits de l'enfant voulue par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a vécu plusieurs époques, plusieurs modèles et de nombreux déboires ou coups du sort. L'année 2020 n'y fera pas exception.

L'édition 2020, aboutissement de projets participatifs qui prendront vie à partir de septembre, se déroulera le 22 novembre 2020 dans le bâtiment Flagey, à Ixelles, ainsi que dans cinq lieux en Fédération Wallonie-Bruxelles, sélectionnés au travers de cet appel à projets. Les enfants et les jeunes seront invités à se produire et/ou à proposer des réalisations, chez eux ou en dehors, selon la situation épidémiologique et les règles en vigueur le 22 novembre, qui pourront se décliner en productions médiatiques dans un format auquel ils sont sensibles et habitués et via les plateformes qu'ils utilisent (notamment sur les réseaux sociaux - Tik Tok, Youtube, Instagram...). Ces réalisations pourront revêtir différents formats : chansons, dessins, slams, fresques...

Les dossiers doivent être déposés pour le **vendredi 31 juillet 2020**, par courriel à : cellule.enfance@gov.cfwb.be, cabinet de Madame Bénédicte LINARD, ministre ayant dans ses attributions la coordination de la politique du Gouvernement relative à la réalisation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Téléchargez [l'appel à projets](#)